Cyberharcèlement et comportements en ligne

Reconnaître, protéger, signaler et accompagner

À RETENIR

Le cyberharcèlement n'est pas une « simple embrouille en ligne ». Cybermalveillance.gouv.fr le définit comme des agissements malveillants répétés pouvant prendre la forme d'insultes, menaces, rumeurs ou diffusion de contenus compromettants. Il peut se dérouler sur les réseaux sociaux, messageries, forums ou autres espaces numériques. [1]

01 Les situations à repérer

Exemples de cyberviolences

- Insultes ou humiliations répétées.
- Rumeurs, montages, comptes parodiques visant une personne.
- Menaces ou intimidation.
- Diffusion d'images ou de vidéos sans accord.
- Exclusion organisée d'un groupe, raids ou attaques coordonnées.
- Pression pour obtenir des images intimes, de l'argent ou des informations.

Signaux possibles chez un jeune

- Peur d'ouvrir son téléphone ou changement brutal d'usage.
- Suppression soudaine de comptes ou isolement.
- Anxiété avant l'école ou l'activité, troubles du sommeil.
- Baisse de concentration ou de participation.
- Colère ou tristesse après des notifications.
- Discours de honte, de culpabilité ou peur des conséquences.

35 %
des mineurs interrogés déclarent avoir déjà été victimes de cyberharcèlement.

34 %
déclarent avoir déjà participé, comme auteurs, à des messages ou conversations répétées à caractère blessant, méchant ou menaçant.

Étude Arcom 2025 auprès des 11-17 ans. [2]

02 Victime : les 6 premiers réflexes

1. **Ne pas rester seul.** En parler rapidement à un adulte ou à une personne de confiance.
2. **Ne pas alimenter l'escalade.** Éviter les réponses impulsives ou les menaces en retour.

3. **Conserver les preuves.** Captures d'écran, URL, pseudos, dates, heures et messages avant blocage ou suppression.
4. **Bloquer et signaler.** Utiliser les outils de la plateforme et limiter l'accès du ou des auteurs au compte.
5. **Sécuriser les comptes.** Changer les mots de passe si nécessaire, vérifier les connexions, activer les protections disponibles.
6. **Demander de l'aide spécialisée.** Le 3018 accompagne les jeunes, parents et professionnels ; 17Cyber peut aider pour les cybermalveillances et l'orientation adaptée.

03 Témoin : ne pas devenir relais

- Ne pas liker, commenter ou repartager un contenu humiliant, même « pour rire ».
- Soutenir la personne visée en privé, sans l'exposer davantage.
- Signaler le contenu et conserver une preuve si la victime en a besoin.
- Prévenir un adulte ou un professionnel si un mineur est concerné ou si la situation paraît grave.
- Refuser la logique de groupe lorsqu'un canal, un serveur ou une conversation s'organise contre une personne.

04 Parents et professionnels : la posture utile

À FAIRE	À ÉVITER
Écouter et remercier le jeune d'en avoir parlé.	Minimiser : « ignore, ça va passer ».
Noter les faits et préserver les preuves.	Publier soi-même l'affaire et identifier les personnes en ligne.
Protéger sans retirer automatiquement tout accès numérique.	Faire de la victime la personne punie par la confiscation systématique.
Activer les procédures de la structure ou de l'établissement.	Organiser une confrontation improvisée entre mineurs.
Orienter vers le 3018 ou les forces de l'ordre si nécessaire.	Mener seul une enquête complexe ou promettre une confidentialité impossible à tenir.

05 Les ressources à connaître

3018

Numéro national pour les victimes de violences numériques : gratuit, anonyme et confidentiel, 7j/7 de 9h à 23h. Il s'adresse aux élèves, parents et professionnels. [3]

17Cyber

Service public d'assistance en ligne pour les victimes de cybermalveillance : diagnostic, recommandations personnalisées et, lorsque la situation le nécessite, orientation vers un policier ou un gendarme. [4]

17 ou 112

Danger immédiat.

119

Enfant en danger ou en risque de l'être.

IMPORTANT

Cette ressource fournit des repères éducatifs et de prévention. Elle ne remplace pas un avis médical, psychologique, juridique ou une prise en charge individualisée. En cas de menace, violence sexuelle, extorsion, diffusion d'image intime ou danger immédiat, la priorité est la protection de la personne et l'orientation vers les services compétents.

Sources et références

[1] Cybermalveillance.gouv.fr : Que faire en cas de cyberharcèlement ou harcèlement en ligne ? (mise à jour 25/02/2026). www.cybermalveillance.gouv.fr

[2] Arcom : Protection des mineurs en ligne : quels risques ? Quelles protections ? (25/09/2025). www.arcom.fr

[3] Ministère de l'Éducation nationale : Non au harcèlement, 3018 (consulté en 2026). www.education.gouv.fr

[4] Cybermalveillance.gouv.fr et ministère de l'Intérieur : 17Cyber, assistance aux victimes de cybermalveillance (mise à jour 2026). www.cybermalveillance.gouv.fr

Un mot technique ? Le glossaire est sur asso-reboot.fr/glossaire. Sources vérifiées le 28 août 2026. Les interfaces, services et textes réglementaires peuvent évoluer : privilégiez les liens officiels pour les informations opérationnelles à jour.

POUR ALLER PLUS LOIN

Un atelier sur ce thème ?

REBOOT construit le format à partir de votre public, de vos objectifs et de vos contraintes : atelier ponctuel, cycle, conférence ou temps fort.

LES 5 FICHES RESSOURCES

01 **Écrans et jeux vidéo : les bons repères**
asso-reboot.fr/ressources/ecrans-jeux-video-bons-reperes

02 **Parents, enfants et écrans**
asso-reboot.fr/ressources/parents-enfants-ecrans

03 **Contrôle parental en pratique**
asso-reboot.fr/ressources/controle-parental

04 **Cyberharcèlement et comportements en ligne**
asso-reboot.fr/ressources/cyberharcelement

05 **PEGI, jeux en ligne et achats intégrés**
asso-reboot.fr/ressources/pegi-jeux-en-ligne-achats-integres

CONTACT

WhatsApp : 06 40 40 06 99

contact@asso-reboot.fr

www.asso-reboot.fr

Nous privilégions l'e-mail et WhatsApp. Permanence téléphonique : mercredi 14h à 18h, samedi 10h à 12h.

CATALOGUES

Catalogue des ateliers, avec les durées et les tarifs :

asso-reboot.fr/catalogue-ateliers

Association REBOOT

5 bis rue de la Forêt, 95350 Saint-Brice-sous-Forêt · SIRET 879 293 470 00024 · RNA W952013173